

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 22/01/2020**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.01 PORTANT AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT**

**Préambule :**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 767 516,90 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

Total dépenses investissement N-1	3 506 082,84 €
Total du chapitre 16 N-1	295 000 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16	3211082,84 €
Report maximum au titre de L1612-1 du CGCT	802 770,71 €
<b>Nature et montant des crédits à engager avant le vote du budget 2020</b>	
10226 – Taxe d'aménagement	75 000,00 €
2031 - Frais d'études	59 678,20 €
20421 – Aides à l'immobilier d'entreprise	53 000,00 €
20422 – Aides au développement d'entreprise	100 000,00 €
2051 - Acquisition de licences informatiques	30 000,00 €
2128 - Etude NORDSEM extension ZAE de St Python	69 000,00 €
2135 – Agencement, mobilier	25 000,00 €
21745 - Travaux et matériel pour la piscine	10 000,00 €
2183 - Matériels de bureau	10 565,29 €
2184 - Mobilier	5 000,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	102 949,88 €
2314 - Travaux sur le conservatoire	227 323,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>767 516,90 €</b>

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 31 janvier 2020*

Le Président,



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 22/01/2020**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.02 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Préambule :**

Le poste de chef de pôle développement économique, ouvert au grade d'attaché territorial, est vacant depuis le 10 juillet 2019. Afin de pourvoir le poste, un recrutement a été engagé et l'offre d'emploi publiée sur les plateformes dédiées : Cap-territorial, Apec, Pôle emploi... Au préalable, une réévaluation des missions a été opérée en fonction des besoins de la collectivité.

A l'issue de la période de publication, aucune candidature de titulaire n'a été recensée.

Après audition des candidats et compte tenu de la nature des fonctions, à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire titulaire, il est proposé de recourir à un contractuel de droit privé pour une durée de 3 ans, en référence à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dont les articles 3-3, 34 ;*

*Vu les avis favorables du comité technique du 28 janvier 2020 ;*

*Considérant les évolutions des besoins de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;*

*Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget ;*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :**

**- de recourir à un contractuel de droit public pour une durée de trois ans renouvelables pour occuper le dit poste conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;**

**- de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Fonctions	Emplois permanents	CAT.	Temps de travail	Nombre heures	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Vacant
Chargé de mission développement territorial	Attaché territorial	A	TC	35	1		1	

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
 Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020

Le Président,



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 22/01/2020*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.03 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS (SYMEA)**

Le SyMEA, devenu propriétaire des locaux situés au 30 avenue de Saint-Amand à Valenciennes (59300) a procédé à une modification de ses statuts lors de sa réunion de Comité syndical le 9 décembre 2019.

Par courrier recommandé du 12 décembre 2019, la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) est sollicitée en sa qualité de membre du SyMEA afin de se prononcer sur cette modification statutaire.

En sa qualité de Président du SyMEA, M. Georges FLAMENGT sort de la salle et ne participe pas au vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la modification statutaire du SyMEA portant sur l'adresse de son siège social.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020*

Le Président,



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 22/01/2020**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.04 PORTANT RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU SERVICE DE LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA COORDINATION D'EQUIPEMENTS MEDICO-SOCIAUX (ACCES)**

**Préambule :**

Par délibération 2019.05, le Conseil communautaire a décidé de renouveler la délégation de service public pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES) jusqu'au 31 mars 2020.

Considérant que cette convention arrive bientôt à échéance,

Considérant l'état d'avancement du projet de restauration collective intercommunale,

**Il est proposé au conseil communautaire de renouveler la délégation de service public, pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES), située au Lieu-dit Abbaye des Guillemins à WALINCOURT-SELVIGNY (59127) à compter du 1er avril 2020 pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation expresse en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunale.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve cette demande de renouvellement et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 22/01/2020**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.05 PORTANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A L'INSTITUTION SAINT-MICHEL DE SOLESMES**

Au cours de l'année 2019, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et du projet social de la structure l'Étape, avec pour objectifs de permettre aux habitants du territoire de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation à la Citoyenneté et à la Santé, au renforcement des solidarités et à la réduction des exclusions, 22 ateliers cuisine Parents-Enfants et 27 défis cuisine intergénérationnels ont été réalisés.

Informés de la réalisation du programme d'Education à l'alimentation, des membres de l'équipe Educative de l'institution Saint-Michel souhaitent y participer avec des élèves. A ce titre, il convient de fixer dans une convention de mise à disposition les conditions pour l'utilisation du local communautaire dit l'Étape.

Ainsi, la présente convention a pour objectifs de fixer les conditions pour l'utilisation du local communautaire dit l'Étape par des membres de l'équipe Educative de l'institution Saint-Michel de Solesmes.

*Vu la convention de mise à disposition de locaux jointe à la présente délibération,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020

Le Président,

  
**Georges FLAMENGT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 22/01/2020*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.06 PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DU PACTE D'ASSOCIES ET DES STATUTS POUR LA SOCIETE SOLESMOIS ENERGIE**

**Préambule**

La Communauté de Communes du Pays Solesmois s'inscrit dans une ambition de transition énergétique et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR), pour et par le territoire. Elle s'est ainsi dotée, en février 2018, de la compétence facultative d'« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes » pour mener à bien sa politique et initier son plan ENR à l'échelle de son territoire en toute légitimité.

Par délibération 2018.102 du 12 décembre 2018, la Communauté de Communes s'est engagée à contractualiser avec JPee sur la base d'un protocole d'accord, encadrant la future société par actions simplifiées pour les étapes de développement, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance.

Par délibération 2019.72 du 6 novembre 2019, le conseil communautaire a autorisé la CCPS en tant que personne morale à souscrire une prise de participation au capital de dite société de projet SOLESMOIS ENERGIE de 499 euros et d'inscrire la somme correspondante à son budget.

Les statuts de la société SOLESMOIS ENERGIE – nom commercial de l'entité préexistante ayant pour dénomination sociale PELEIA 35 – ont fait l'objet de modification afin de tenir compte de la prise de capital à venir de la CCPS, et d'intégrer les éléments du protocole d'accord susmentionné. Un pacte d'actionnaire a également été rédigé afin d'entériner les principes de ce même protocole d'accord n'ayant pas vocation à figurer dans les statuts.

Ces documents ont fait l'objet de plusieurs réunions de négociations, accompagnées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage financé par le Pays du Cambrésis. Ils ont notamment été enrichis au regard des premières simulations de budget prévisionnel de la société de projet – budget prévisionnel dont les données d'entrée seront à actualiser en fonction du calendrier d'obtention des autorisations environnementales et d'exploiter purgées de tout recours.

Ces documents juridiques ayant fait l'objet d'un accord entre les parties, ils sont soumis pour accord au conseil communautaire. Leur signature permettra la prise effective de participation de la CCPS au capital de SOLESMOIS ENERGIE, et de faire courir le délai ouvrant droit à abattement pour une durée de détention supérieure à 2 ans. En effet, en cas de participation de la CCPS de plus de 2 années, l'imposition de la plus-value constatée (différence entre le prix de cession des valeurs, titres ou droits, nets des frais et taxes acquittés et le prix d'acquisition ou de souscription des titres) s'en trouvera réduite.

*Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,*

*Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,*

*Vu la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

*Considérant le modèle économique choisi par la CCPS prévoyant la possibilité de co-développement avec le bloc communal, projet défini en concertation avec les habitants et élus du territoire*

*Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne*

*Considérant les résultats de l'appel à projet en vue du développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

*Vu le protocole d'accord entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et la société JPEE, et la délibération 2018.102 en autorisant la signature*

*Considérant les propositions du développeur éolien JPEE, sur le site de la Chaussée Brunehaut de la Commune de Haussy.*

*Vu la délibération 2019.72 du 6 novembre 2019 de la Communauté de Communes permettant l'entrée au capital de la société SOLESMOIS ENERGIE et signature des documents en découlant*

*Vu le projet de statuts de la société SOLESMOIS ENERGIE en annexe*

*Vu le projet de Pacte d'associés de la société SOLESMOIS ENERGIE en annexe*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les statuts et le pacte d'associés de la société SOLESMOIS ENERGIE en annexe.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020*

Le Président,



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 22/01/2020*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIAK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.07 PORTANT GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA CONCEPTION – REALISATION – EXPLOITATION TECHNIQUE ET MAINTENANCE D'UN CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE A DOUCHY LES MINES ENTRE LE SIAVED, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE (CAVM) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)**

**Préambule :**

Afin de répondre à la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la généralisation de l'extension des consignes de tri du plastique sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022, un partenariat entre le SIAVED, VALENCIENNES METROPOLE et la CCPS a été créé dès 2017.

Un premier groupement de commandes avait été constitué pour réaliser une étude territoriale sur l'adaptation des centres de tri actuels à l'extension des nouvelles consignes de tri à laquelle avaient été associées les collectivités de l'Avesnois (CC Pays de Mormal ; CA Maubeuge Val de Sambre ; CC du Cœur Avesnois et CC Sud Avesnois) ainsi que le SYMIDEME pour la partie Est de son territoire.

Cette étude menée de juin à décembre 2018 a conclu à la création d'un nouveau centre de tri d'une capacité d'environ 33.000 tonnes par an, permettant d'accueillir les collectes sélectives avec extension aux nouvelles consignes de tri pour les trois groupements de collectivités initiaux (SIAVED – VALENCIENNES METROPOLE – CCPS).

Suite à cette étude, les trois collectivités ont décidé de lancer la consultation et la construction de ce nouveau centre de tri dans le bâtiment propriété du SIAVED, situé route de Lourches à Douchy-les-Mines, et de s'adjoindre pour ce faire les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Un second groupement de commandes associant le SIAVED, VALENCIENNES METROPOLE et la CCPS a donc été constitué pour le recrutement de cet AMO de prestations intellectuelles pour la passation de la procédure.

Le bureau d'étude JPC Partners a été retenu pour accompagner les trois collectivités dans la procédure de construction, réalisation, exploitation, maintenance d'un centre de tri sur le site de Douchy les Mines acceptant les déchets de collecte sélective en extension de la consigne de tri.

Après analyse des différents contrats possibles pour le mode de gestion des services publics et des procédures correspondantes dans le cadre du nouveau Code de la Commande Publique, l'AMO a proposé de lancer une procédure de dialogue compétitif pour le recrutement du titulaire d'un marché public global de performance.

Cette procédure a pour vocation de permettre la définition conjointe par le(s) maître(s) d'ouvrage et les candidats du projet de contrat dans la cadre de certaines prestations complexes ou « atypiques », et notamment lorsque le maître d'ouvrage « n'a pas la compétence pour choisir [la solution] qui sera la plus efficace en termes techniques, financiers, logistiques, de sécurité... ».

Le contrat de Marché public global de performance permet quant à lui de prévoir des engagements de performances conditionnant la rémunération du titulaire dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage public. En pratique, il conviendra que le contrat prévoit un mécanisme de pénalisation si ces objectifs ne sont pas atteints, sauf cause exonératoire.

A noter que la convention de groupement de commande avec Valenciennes Métropole et le SIAVED n'engage pas la signature du marché :

- La convention prévoit que chaque membre du groupement de commande soit libre de décider ou non de signer le contrat de marché qui ressortira comme le mieux disant de la procédure.
- En pratique, le marché ne pourra être signé que si les 3 collectivités le signent, sans quoi on ne serait plus du tout sur la même économie de contrat pour le titulaire. Ce sera donc tous ou aucun, mais chacun des trois gardera son libre arbitre

Mais la signature du marché pourrait engager le transfert de la compétence « tri » au SIAVED.

*Vu le code de la commande publique, dont les articles L2113-6 et suivants, relatifs au groupement de commande,*

*Vu le code de la commande publique, dont les articles R2161-24 à R2161-31 relatifs aux règles applicables aux procédures formalisées de dialogue compétitif*

*Vu les résultats du groupement de commandes pour l'étude territoriale de faisabilité d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

*Vu les résultats du groupement de commandes pour le recrutement d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage relative à la construction d'un nouveau centre de tri entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

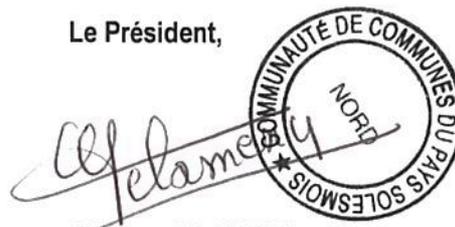
*Vu le projet de convention de groupement de commandes pour la conception – réalisation – exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective a Douchy les Mines, en annexe de la présente délibération.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la conception – réalisation – exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective a Douchy les Mines entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ainsi que tout document nécessaire à son exécution, tel qu'annexée à la présente délibération ;**
- **approuve que le SIAVED soit coordonnateur du groupement de commande ;**
- **nomme M. Denis SEMAILLE pour siéger avec voix délibérative au sein du jury élargie à la CCPS et Valenciennes Métropole pour le représenter ;**
- **autorise le SIAVED à lancer une consultation au nom et pour le compte du groupement de commande ;**
- **autorise le SIAVED à solliciter au nom du groupement de commande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier ;**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020*

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "G. Flamengt". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and "NORD" in the center. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du mercredi 29 janvier 2020 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 22/01/2020**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents** : M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir** : M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. Patrick TEINTE donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, M. Didier ESCARTIN donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à Mme Sylviane MAROUZE, Mme Marie-Pierre WOZNIK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent** : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Secrétaire de séance** : M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2020.08 PORTANT AUTORISATION AUX SERVICES DE LA CCPS A ETUDIER LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ TOURNANT SUR LE TERRITOIRE**

**Préambule :**

La Communauté de Communes du Pays solesmois (CCPS) met en œuvre depuis plusieurs années, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, une démarche de développement ambitieuse en faveur de l'agriculture biologique, au travers de l'appel à projet AgriBio depuis 2017, auquel elle a répondu une troisième fois cette année. Pour aller plus loin dans ce domaine, la CCPS a, en parallèle, répondu à un appel à projets porté par la DRAAF Hauts-de-France et le Ministère de la Transition Ecologique pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial, visant à développer les circuits courts sur le territoire.

Dans ce cadre, elle souhaite mener une réflexion sur la mise en place d'un marché tournant, installé périodiquement sur chaque commune du territoire, à raison d'une fois toutes les deux semaines. Cette action a pour objectif d'inciter les habitants à consommer local, mais aussi de valoriser les produits des exploitants sur le territoire. Elle s'organise autour de deux enjeux :

- Sensibiliser la population à l'alimentation durable :
  - *Initier les habitants à une alimentation locale avec une forte traçabilité ;*
  - *Inciter la population à consommer davantage de produits frais et, pour certains, issus de l'agriculture biologique ;*
  - *Créer du lien social.*
- Valoriser les producteurs locaux :
  - *Permettre aux producteurs locaux de développer un nouveau débouché, et entretenir le tissu économique du territoire ;*
  - *Donner de la visibilité aux producteurs et leur permettre d'échanger sur leur activité avec le grand public.*

Pour ce faire, il faudra étudier la faisabilité du marché tournant, ce qui impliquera de :

- Contacter les producteurs faisant de la vente directe ;
- Organiser plusieurs réunions de concertation entre les producteurs et les élus ;
- Mettre en place une campagne de communication ;
- Dresser la liste des équipements et installations nécessaires à la vente de produits (vitrines réfrigérées, alimentation en eau, en électricité, etc.) ;
- Dresser la liste des modalités pratiques (emplacement, signalétique, réglementations générales, etc.) ;
- Faire la demande auprès des communes pour installer un marché ponctuel ;
- Faire une consultation sur le choix de la journée, de l'heure, etc. ;
- Etablir un budget prévisionnel.

*Vu la délibération 2019.86 du 11 décembre 2019 portant sur l'approbation du Programme AgriBio 2020 visant à développer l'agriculture biologique, et notamment son plan de financement ;*

*Vu le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017 – 2021 signé le 22 février 2018 par la Région, le Préfet de Région, les 5 Départements des Hauts de France, les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France et A Pro Bio,*

*Vu la convention d'intervention n°57049 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2018 ;*

*Vu la convention d'intervention n°99750 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme 2017;*

*Vu la délibération n°2019.87 du 11 décembre 2019 portant sur l'approbation du PNA 2019-2020 visant à développer les circuits courts et à sensibiliser à l'alimentation durable, et notamment son plan de financement en annexes ;*

*Vu la délibération n°2018.48 du 30 mai 2018 portant sur l'approbation du PNA 2018 visant à sensibiliser à l'alimentation durable, et notamment son plan de financement en annexes ;*

*Vu le programme national pour l'alimentation 2019-2023 (PNA 3), élaboré dans le cadre de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,*

*Vu le Plan National Nutrition Santé (PNNS), dévoilé lors du Comité Interministériel de la Santé du 25 mars 2019 sur le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN),*

*Considérant que les crédits sont prévus au budget.*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **autorise les services de la CCPS à étudier la mise en place d'un marché tournant sur le territoire ;**
- **autorise le président à signer tout document y afférent.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 31 janvier 2020*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**